



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #9

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

Doit – on porter les franges rituelles dehors ou les laisser à l'intérieur ?

A. *Selon l'opinion des premiers Maîtres séfarades :*

Tout d'abord existe-t-il une différence d'opinion en ce qui concerne le commandement relatif aux franges rituelles entre les Séfaradim et les Achkenazim ?

En effet, nous pouvons remarquer que certains achkenazim portent leurs franges rituelles à l'intérieur des pantalons, tandis que d'autres les portent à l'extérieur des pantalons.

Quant aux séfaradim, certains portent leurs franges rituelles à l'intérieur des pantalons tandis que d'autres les portent à l'extérieur.

Certains (de nos maîtres) ont affirmé que les Séfaradim ne sont pas obligés de porter leurs franges rituelles à l'extérieur. Mais ce n'est pas l'opinion de Rabbi Abraham Ibn Ezra, qui était séfarade. Dans son commentaire sur la Torah (Nombres ch. 15, v. 39), il écrit qu'il ne comprend pas pourquoi certains vont à la synagogue revêtus de leur châle rituel mais vont et viennent toute la journée sans sortir leurs franges rituelles. Ce n'est pas ainsi que l'on peut accomplir le commandement de se souvenir des commandements divins. En effet, il est écrit : « Et vous les verrez...et vous vous souviendrez de tous les commandements de l'Eternel ».

Lorsque l'on se trouve à la synagogue et que l'on prie on ne les oublie pas de toutes les façons mais, pendant la journée, on est occupé à faire toutes sortes de choses et c'est justement pour cette raison que l'on doit voir les franges rituelles afin de se souvenir des commandements de D.

Par conséquent nous remarquons ici que le Rav Abraham Ibn Ezra qui était séfarade affirme qu'il faut porter les franges rituelles de sorte qu'elles soient visibles.

Maïmonide est du même avis. Lui aussi était séfarade selon l'avis de tous nos Maîtres (tous sauf Maimonide le pensent selon l'explication de Rabbi Hayim ...), Maimonide affirme

dans le chapitre consacré aux lois de la Mezouza) Lois sur la Mezouza ch. 6, halaha 13) , que celui qui a mis ses phylactères de la tête et celles du bras , ses franges rituelles à son vêtement ainsi que la Mezouza à sa porte, ne fautera pas .

Pourquoi ? Car il les regarde et cela lui rappelle qu'il ne doit pas fauter. Par conséquent, on pourrait penser que selon Maimonide également, qui était séfarade il faut porter les franges rituelles à l'extérieur des vêtements.

L'auteur du Choulhane Arouh Rabbi Yossef Caro, qui était lui aussi séfarade, écrit dans le Choulhane Arouh qu'il faut porter les franges rituelles à l'extérieur car il est écrit :

« Et vous les verrez et vous vous souviendrez des commandements de D. (Id).

Dans le livre du Zohar, (voir commentaire sur Mikets, p. 205, 1), qui n'est justement pas de tradition séfarade mais ses commentateurs sont séfarades, rapporte que certains Maîtres ont parfois aperçu quelqu'un de loin sans franges rituelles et l'ont pris pour un non-juif.

Pourquoi ont-ils cru qu'il s'agissait d'un non-juif ? Car ils ont remarqué qu'ils ne portaient pas de franges rituelles. Par conséquent, il faut comprendre qu'un Juif qui porte ses franges rituelles à l'extérieur de ses habits le fait justement parce qu'il veut avoir l'air d'un Juif . Comme cet autre Juif ne les portait pas à l'extérieur de ses habits en le voyant de loin, on l'a pris pour un non-juif, et ceci constitue une preuve supplémentaire que les Séfarades doivent porter leurs franges rituelles à l'extérieur de leurs pantalons.

B. *L'opinion Ari Zal*

Ceux qui pensent qu'il faut porter les franges rituelles à l'intérieur se basent sur l'opinion du Ari Zal (rapporté par Rabbi Hayim Vital, Chaar Hakavanot p.7b). Le Ari Zal était lui aussi séfarade il disait qu'il faut mettre les franges rituelles à l'intérieur, car le grand châle rituel constitue « la lumière enveloppante » C'est pourquoi , le grand châle rituel se porte à l'extérieur des vêtements tandis que l'autre qui est petit , se porte à l'intérieur des vêtements car il représente la lumière intérieure . Cependant il existe une règle d'interprétation bien connue selon laquelle quand il y a des divergences d'opinion sur l'interprétation de certains versets, et que les Cabbalistes en donnent une autre interprétation, la loi est fixée selon celle des versets de la Torah.

Il en est de même lorsqu'il y a des divergences d'opinions entre les Maîtres entre une interprétation du Talmud et celles des Cabbalistes, on suit l'interprétation des Maîtres du Talmud. S'il y a une divergence d'opinion entre les Maîtres, on doit suivre ceux de l'enseignement de la doctrine exotérique, c'est-à-dire la Torah et non l'enseignement des vérités occultes.

En outre, nombreux sont les Maîtres Décisionnaires qui pensent que ce qui est rapporté au nom du Ari Zal constitue son intention première C'est ainsi que le Maguen Avraham le rapporte dans le Orah Hayim parag. 13) C'est ainsi qu'on peut le lire dans ses Responsa « Fais-toi un Maître » écrit par le Rav Hayim David Halévy qui était lui aussi Séfarade .

Le Ari Zal ne faisait pas allusion dans ce passage aux franges rituelles mais aux vêtements proprement di

Le Maguen Avraham a effectué dans ce cas-ci un compromis mais en vérité ce n'est pas un compromis.

Il s'agit de faire la lumière sur la manière dont il faut comprendre ce commandement conformément à toutes les opinions : l Talit Katane, le vêtement à franges rituelles doit être mis sous la chemise et seules les franges rituelles doivent être portées à l'extérieur Certains mettent ce talit katane , ce châle rituel au-dessus des vêtements et c'est justement ce que le Ari Zal réprovoque .

Mais en ce qui concerne les franges rituelles, il en va autrement C'est ainsi que le conçoit le Maguen Avraham et d'autres décisionnaires l'ont aussi compris ainsi

3. Habitudes et Coutumes.

Il est difficile de se confronter aux Richonim selon lesquelles c'est ainsi qu'il faut réellement accomplir ce commandement. Il est aussi difficile de se confronter au Choulhane Arouh. Tout cela prouve qu'il existe effectivement des divergences d'opinions, mais comme nous l'avons vu, ce qui n'est pas du tout clair, c'est qu'il y ait réellement une discussion. Il se peut que tous soient d'accord.

Cependant, à cause de la peur dont étaient saisis les Juifs en exil personne ne sortait les franges rituelles à l'extérieur de leurs habits Les non-juifs nous auraient méprisé ils nous auraient frappés, ils se seraient moqués de nous et ils nous ont d'ailleurs causé bien des malheurs. Il y avait même des pays, telle la Bulgarie où les Juifs ont commencé à renoncer à se laisser pousser la barbe. Les non-juifs n'en portaient pas et lorsqu'ils rencontraient quelqu'un dans la rue qui était barbu ils l'attaquaient. C'est pour cette raison que les juifs ont commencé à renoncer à porter la barbe

Mieux vaut un Juif sans barbe qu'une barbe sans Juif s'il s'agit d'un danger de mort ! Mais ce qui arrive ensuite, c'est que l'on s'habitue à cela et l'on croit ensuite que cela est normal et que c'est ainsi que cela doit être. Certains en sont même venus à penser que c'était un commandement divin de ne plus en porter ! Mais en vérité ces choses-là ne sont pas de simples habitudes.

Dans le Guide des Egarés, (1ère partie, ch.31), Maimonide se demande : comment se fait-il que l'on ne puisse parvenir à convaincre autrui à propos de certains sujets dont la logique n'est plus à démontrer ?

Maimonide rapporte trois motifs , amenés par un philosophe , et ensuite il rajoute un autre motif, à titre personnel : en fait les gens se sont habitués à agir d'une certaine façon et il leur est devenu difficile de quitter leurs anciennes habitudes .

Ceci est comparable à certains arabes qui vivent dans le désert, dans des tentes et sans aucun confort Même si on leur propose de venir vivre en ville car il y a l'électricité par exemple ils refusent de venir même s'il y a plus de confort, simplement parce qu'ils sont habitués à vivre comme cela

C'est conforme à leurs habitudes ils se sentent bien ainsi !

Pour les bédouins, avoir une voiture, c'est agréable, alors ils ont une voiture, mais ils habitent dans des tentes. Certains ont même la télévision, mais dans la tente !

Les gens s'habituent à un certain mode de vie qui finalement va devenir un idéal de vie !

4. Les insignes du peuple d'Israël.

L'auteur du Michna Brourav(parag. 8, alinea 100, no. 17) et le Choulhane Arouh critiquent violemment ceux qui cachent leurs franges rituelles dans leurs pantalons . Il faut les porter à l'extérieur tel un soldat important qui porte sur ses vêtements tous ses insignes de guerre et toutes les décorations qui honorent sa force. Il en est fier, et il n'en n'a pas honte.

Cela nous rappelle ce prêtre converti par amour du judaïsme qui a donné une conférence à des étudiants dans un des nombreux centres de rencontre pour étudiants juifs, un Centre Hillel. Les étudiants religieux lui ont demandé pour quelle raison portait-il ses franges rituelles à l'extérieur. A cela il leur répondit : « ce ne sont pas mes franges rituelles, ce sont mes insignes , ce sont les insignes par lesquelles le peuple d'Israël se distingue , tels les insignes et décorations portés par un capitaine qui les porte bien en évidence . Il est loisible à tout homme de s'habiller comme il veut même si certains affirment qu'il faut porter un complet noir et un chapeau noir, comme l'aurait sûrement fait notre patriarche Abraham ou notre maître Moïse, ou encore Josué le roi David et le roi Salomon.

Evidemment ils se seraient tous vêtus d'un chapeau noir, d'une chemise blanche ou d'un complet noir

Toutefois, il est vrai qu'il existe un portrait de Maimonide habillé comme un arabe, mais cela ne prouve rien car le vêtement porté habituellement à son époque était plutôt le costume turc ! Dans ce cas, si ce portrait-là est erroné nous pouvons dire que lui aussi s'habillait en complet noir et en chapeau noir ! En fait, c'est ainsi que l'on s'habillait pendant des générations et c'est ce vêtement qui a été considéré comme « consacré » , digne d'être porté.

D'autres s'habillent comme des Cosaques ou des Polonais En vérité, ce n'est pas le Saint-Béni soit-Il qui nous oblige à nous habiller ainsi. On peut s'habiller comme on veut, mais il faut porter les franges rituelles à l'extérieur, c'est un petit vêtement compact et facile à laver.

Toutefois, un châle rituel aux franges bleu azur peut être difficile à laver, car il faut le laver avec un peu de vinaigre, En effet, si on le lave seulement avec de l'eau sa couleur bleu s'estompe. Mais des franges rituelles ordinaires ne causent pas trop d'entretien : quand il s'agit des insignes et des décorations qui honorent le peuple d'Israël, il faut les porter avec fierté à l'extérieur des habits.

5. Y-a-t-il lieu de parler d'arrogance ?

Néanmoins nous pourrions nous demander s'il n'y pas ici une infraction faite à l'interdiction de se montrer arrogant.

Si tous portent les franges rituelles à l'intérieur sauf les Maîtres de notre génération et qu'une personne qui n'est pas un des Maîtres de la génération décide de porter ses franges rituelles à l'extérieur n'agit-il pas comme un prétentieux ou arrogant ?

Mais, de nos jours, même l'homme de la rue porte ses franges rituelles à l'extérieur. En réalité, cette question ne se pose pas, car nombreux sont ceux qui le font et cette question d'arrogance n'a pas lieu d'être. Même dans les lycées-yechiva, c'est ainsi qu'on les porte et également dans les yechivot d'écoliers, donc, cette question ne se pose pas. Même si cette question se reposait de nos jours, nous répondrions qu'il faut tout de même porter les franges rituelles à l'extérieur, ne serait-ce que de façon légèrement perceptible. Par exemple, on peut les fixer autour d'un bouton, car il n'y a pas de délimitation rigoureuse pour cela, il n'y a rien d'écrit à ce sujet. Le principal, c'est qu'elles soient visibles. Mais en réalité

, comme on l'a expliqué, ce problème ne se pose plus, car beaucoup de Juifs portent leurs franges rituelles à l'extérieur.

Traduction Anne Marie Geller.

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus. Merci pour votre indulgence.



Yechiva Ateret Jerusalem B.P. 1076 Jerusalem 91009 Tel : 02-6284101 Fax : 026261528

www.ateret.org.il Inscription et contact: mororly@bezeqint.net

